

**ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES**

- À compter de la vacance du poste, autoriser un électeur qui s'engage à se présenter comme candidat indépendant (5000 hab. ou plus) (a. 375 et 400.1) – CAN-3.1
- Nommer un secrétaire d'élection (a. 72) – PRÉ-10
- Demander la liste des électeurs domiciliés (a. 100) – LIS-3.1
- Afficher la liste du personnel électoral (a. 87) – PRÉ-10

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
<b>14 août</b> JOUR -41	 	<b>15 août</b> JOUR -40	<b>Premier jour</b> pour autoriser un intervenant particulier (5000 hab. ou plus) (a. 512.4) – CAN-8  	<b>16 août</b> JOUR -39	 	<b>17 août</b> JOUR -38	 	<b>18 août</b> JOUR -37	 	<b>12 août</b> JOUR -43	 	<b>13 août</b> JOUR -42	 
<b>21 août</b> JOUR -34	 	<b>22 août</b> JOUR -33	 	<b>23 août</b> JOUR -32	 	<b>24 août</b> JOUR -31	 	<b>25 août</b> JOUR -30	 	<b>19 août</b> JOUR -36	 	<b>20 août</b> JOUR -35	 
<b>28 août</b> JOUR -27	<b>Dernier jour</b> pour transmettre aux candidats élus sans opposition une copie de la proclamation de leur élection (a. 170) – CAN-4	<b>29 août</b> JOUR -26		<b>30 août</b> JOUR -25		<b>31 août</b> JOUR -24	<b>Recevoir</b> des partis autorisés les recommandations pour les réviseurs (100 000 hab. ou plus) (a. 115 et 116)	<b>1 septembre</b> JOUR -23	<b>Dernier jour</b> pour transmettre une copie de la liste électorale aux ayants droit (a. 109) – LIS-11	<b>26 août</b> JOUR -29	<b>Préparer</b> les avis d'inscription à chaque personne inscrite sur la liste électorale et les avis d'absence d'inscription aux adresses sans électeur fournies par le DGE et les transmettre au plus tard le 5 <sup>e</sup> jour précédant le dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision (a. 126) – RÉV-2	<b>27 août</b> JOUR -28	<b>Dernier jour</b> pour recevoir les demandes d'inscription et les procurations des électeurs non domiciliés avant le dépôt de la liste. Les demandes reçues après cette date seront transmises à la commission de révision (a. 55.1)
<b>4 septembre</b> JOUR -20	<b>Faire imprimer</b> les bulletins de vote (a. 192) – BUL-1 et BUL-2  <b>Dernier jour</b> pour autoriser un intervenant particulier (5000 hab. ou plus) (a. 512.4) – CAN-8	<b>5 septembre</b> JOUR -19	<b>Transmettre</b> la liste des endroits où sont établis les bureaux de vote par anticipation aux ayants droit (a. 177) – SCR-1 	<b>6 septembre</b> JOUR -18		<b>7 septembre</b> JOUR -17		<b>8 septembre</b> JOUR -16	<b>Dernier jour</b> pour recevoir des partis autorisés les recommandations pour les scrutateurs, les secrétaires des bureaux de vote et les membres de la table de vérification de l'identité des électeurs (100 000 hab. ou plus) (a. 77, 78 et 81.1) 	<b>9 septembre</b> JOUR -15		<b>10 septembre</b> JOUR -14	
<b>11 septembre</b> JOUR -13		<b>12 septembre</b> JOUR -12	<b>Dernier jour</b> de la période potentielle pour présenter une demande à la commission de révision (a. 132)  <b>Dernier jour</b> de la période potentielle pour recevoir une demande de vote itinérant (a. 175) – BVI-2	<b>13 septembre</b> JOUR -11	<b>Transmettre</b> la liste des endroits où sont établis les bureaux de vote aux ayants droit (a. 186) – SCR-1 	<b>14 septembre</b> JOUR -10	<b>Dernier jour</b> de la période potentielle des travaux de la commission de révision (a. 122)  <b>Dernier jour</b> pour donner l'avis public du scrutin (a. 171) – SCR-2	<b>15 septembre</b> JOUR -9	<b>Dernier jour</b> pour recevoir les relevés des changements des commissions de révision (a. 138) – RÉV-6 <b>Entrée en vigueur</b> de la liste électorale (a. 144) <b>Transmettre</b> au DGE les changements concernant les électeurs domiciliés (a. 140) – RÉV-9	<b>16 septembre</b> JOUR -8	<b>Vote itinérant</b> , le cas échéant (a. 174, 178 et 179) – BVI-5 <b>Transmettre</b> la liste électorale révisée ou les relevés des changements aux ayants droit (a. 139) – RÉV-8 <b>Dernier jour</b> pour distribuer la carte de rappel (20 000 hab. ou plus) (a. 173) – PUB-2	<b>17 septembre</b> JOUR -7	<b>Vote itinérant</b> , le cas échéant (a. 174, 178 et 179) – BVI-5 <b>Vote par anticipation (12 h à 20 h)</b> (a. 174, 178 et 179) – SCR-5  
<b>18 septembre</b> JOUR -6	<b>Vote itinérant</b> , le cas échéant (a. 174, 178 et 179) – BVI-5 <b>Deuxième jour du vote par anticipation</b> , le cas échéant (a. 174) – SCR-5 	<b>19 septembre</b> JOUR -5		<b>20 septembre</b> JOUR -4		<b>21 septembre</b> JOUR -3	<b>Dernier jour</b> pour transmettre la liste des électeurs ayant voté par anticipation aux ayants droit (a. 184) – SCR-5	<b>22 septembre</b> JOUR -2		<b>23 septembre</b> JOUR -1		<b>24 septembre</b> SCRUTIN	<b>Jour du scrutin (10 h à 20 h)</b> (a. 210) – SCR-7   <b>Effectuer</b> le recensement des votes (a. 245) – SCR-9 <b>Dernier jour</b> pour autoriser un candidat indépendant (5000 hab. ou plus) (a. 375 et 400) – CAN-3.3

**LÉGENDE**

 Déclaration de candidature	 Confection de la liste électorale
 Période potentielle de révision	 Accessible aux personnes handicapées

**ACTIVITÉS SUBSÉQUENTES**

- Après l'expiration du délai de quatre jours suivant la fin du recensement pour demander un nouveau dépouillement ou un nouveau recensement, proclamer les candidats élus par scrutin et leur transmettre une copie de la proclamation dans les trois jours (a. 255 et 259) – APR-2
- Donner l'avis public du résultat de l'élection, mentionnant les élus à l'ensemble des postes, et le transmettre au DGE ainsi qu'à la MRC ou à la communauté métropolitaine (a. 260) – APR-3
- Au plus tard le **13 octobre** transmettre au DGE les changements concernant les électeurs domiciliés (a. 140) – RÉV-9
- Rappeler aux candidats, élus ou non, de transmettre leur liste des donateurs et rapport des dépenses (a. 513.1 à 513.2) (moins de 5000 hab.)